

Charte du club

2018-19



PREAMBULE

Vous avez choisi de participer par votre inscription ou par celle de votre enfant aux activités de l'US TOUCY HANDBALL.

L'US TOUCY HANDBALL est en premier lieu une association, c'est-à-dire la réunion de personnes poursuivant un même objectif et s'unissant pour l'atteindre. L'adhésion est un acte volontaire qui implique un engagement à participer et à apporter son concours au fonctionnement et au développement de l'association.

L'US TOUCY HANDBALL est gérée par une équipe de bénévoles qui ne demandent qu'à être renforcée.

La charte suivante a pour objectifs de :

- Contribuer au développement et au rayonnement du club
- Permettre à chaque adhérent de trouver sa place et s'épanouir au sein du club
- Mettre en avant et développer un esprit citoyen chez les adhérents

ORGANISATION DE LA SECTION

- Le bureau directeur:

Réunions régulières, environ une fois par mois. Traite les affaires courantes.

- Le comité directeur :

Réuni à la demande du bureau pour des dossiers précis, des votes à effectuer...

Informé régulièrement des travaux du bureau.

- Les commissions :
 - Autonomes dans le montage des projets, dans le choix des stratégies etc...
 - Doivent avoir l'accord du bureau pour l'engagement de dépenses
 - Tiennent systématiquement au courant le comité directeur des réunions de travail via un compte-rendu.
- L'assemblée générale :

Elle est réunie chaque année.

LE CHAMPIONNAT

Les dates sont fixées par l'un des quatre comités départementaux de la Bourgogne ou par la ligue de Bourgogne-Franche-Comté selon le niveau de compétition et/ou les catégories des équipes engagées en championnat.

En général, les rencontres jeunes ont lieu le samedi après-midi (en moins de 11 ans le matin), celles des seniors le samedi soir.

Des matchs peuvent également être programmés le dimanche matin ou après-midi.

Chaque rencontre à domicile nécessite : une réservation de salle, l'envoi d'une convocation au club reçu (c'est la conclusion de match), un ou deux arbitres, deux responsables de la table de marque, un responsable de salle (police de terrain), la possession de l'ordinateur du club avec la feuille de match téléchargée, et bien sûr, l'entraîneur et les joueurs !

LA VIE DU CLUB

Le paiement de la licence ne permet pas de faire face aux frais multiples du club. Plusieurs manifestations seront organisées dans ce sens.

Pour l'année 2018-2019, des projets sont envisagés, comme les stages jeunes pendant les vacances scolaires, le loto, le Noël du club, le repas du club, le tournoi sur herbe, un concert...

LES PARENTS

Inscrire un enfant à une activité ne signifie pas se dégager de toute responsabilité. Les enfants ne dépendent des entraîneurs que pour la durée de leur séance. Assurez-vous de la présence de l'entraîneur à l'arrivée de l'enfant.

Nous vous demandons de répondre le plus favorablement possible aux convocations données par l'entraîneur de votre enfant. Afin d'organiser au mieux les déplacements lors des matchs à l'extérieur, nous comptons sur votre participation pour accompagner les joueurs.

Le lavage du jeu de maillots est traditionnellement assuré à tour de rôle par les familles.

En cas de problème, n'hésitez pas à contacter l'entraîneur ou un membre du bureau.

L'ADHERENT

Chaque adhérent doit être à jour de sa cotisation pour être licencié et participer ainsi aux entraînements et compétitions. Chaque adhérent doit toujours avoir une attitude de respect et d'écoute envers les autres licenciés du club (joueurs, entraîneurs, dirigeants...), les adversaires, les arbitres, le public... Les adultes se devant de donner le meilleur exemple aux plus jeunes. Chaque adhérent est invité à participer aux manifestations organisées tout au long de l'année par le club, mais aussi en intégrant les commissions ou le comité directeur, ou bien en s'engageant dans des fonctions d'entraîneur ou d'arbitre. Le club prendra alors en charge les frais éventuels de formation.

Pour toute manifestation organisée par le club, chaque adhérent devra régler les frais d'entrée et/ou de buvette-restauration. Aucune remise exceptionnelle ne pourra être accordée.

Le joueur

La présence assidue aux matchs et aux entraînements est demandée à chacun. En cas d'absence au match ou à l'entraînement, le joueur est tenu de prévenir son entraîneur dans un délai raisonnable. En cas d'absentéisme non justifié à l'entraînement, l'entraîneur peut décider de la non-participation au match.

Chaque joueur est invité à assurer un certain nombre de tâches indispensables pour que les rencontres à domicile puissent avoir lieu :

- Tables de marque : dans la mesure du possible, les tables des équipes jeunes seront assurées par les parents des joueurs. Les seniors assureront principalement celles des équipes seniors. Quand une seule équipe joue à domicile, d'autres adhérents seront sollicités.
- Police de terrain : elle sera obligatoirement assurée par un adhérent adulte.
- Arbitrage :
Chez les jeunes, les rencontres à domicile sont la plupart du temps arbitrées par des jeunes du club (les JAJ). Une formation est proposée et prise en charge par le comité puis la ligue. Les JAJ peuvent prétendre arbitrer à un plus haut niveau en fonction de leur évolution. Un suivi est assuré dans la mesure du possible par des adultes du club lors des rencontres. Une école d'arbitrage sera mise en place.
Chez les seniors : les arbitres sont désignés par le comité ou la ligue. Ils peuvent cependant également être amenés à arbitrer des rencontres de jeunes sur désignation ou au sein du club.

Les sanctions

En cas de manquement grave à cette charte, le bureau directeur pourra adopter des sanctions adaptées allant de la réparation de la faute jusqu'à la radiation du club en passant par l'avertissement ou la suspension.

Chaque sanction sera notifiée par écrit à l'adhérent concerné ou à son responsable légal pour les mineurs.

Chaque adhérent s'engage donc à donner une image positive de son club, à domicile comme à l'extérieur, et lors des manifestations organisées par le club.

L'ENTRAINEUR

- Il permet aux joueurs de pratiquer le handball dans un esprit sportif, en respectant les équipes, les arbitres, et les responsables du club.
- Il donne à chaque joueur le calendrier des matchs, le listing des joueurs ainsi que leurs coordonnées. Pour les jeunes, il établit en accord avec les parents un calendrier des accompagnements pour les matchs à l'extérieur.
- Il désigne les joueurs lors des rencontres.
- Il s'assure de la bonne réception des équipes jouant à Toucy (eau, goûter,...)
- Il s'assure que toutes les conditions pour effectuer les matchs sont réunies : horaires, ordinateur, tables de marque, police de terrain, arbitrage, covoiturage...
- A tout moment, il encourage les joueurs, et leurs parents pour les jeunes, à prendre des initiatives dans le club.
- Chaque entraîneur est vivement encouragé à suivre une formation initiale ou un recyclage. Les frais occasionnés sont pris en charge par le club.

AIDER LE CLUB

Votre aide serait précieuse :

- En participant à la recherche de partenaires. Si de votre côté vous connaissez entreprises ou commerçants susceptibles d'aider financièrement le club, merci de nous contacter.
- En faisant vous-même un don à l'association. Si par exemple vous ne pouvez pas vous investir humainement. Vous pouvez alors dans ce cas bénéficier de réductions d'impôts.
- En assumant une ou plusieurs tâches au sein du club.

Le, à

Signature
Avec la mention « lu et approuvé »